



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
BUREAU DES ELECTIONS
ET DE LA REGLEMENTATION*

ARRÊTÉ

N° 41-2015-12-21-001

**fixant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales
pour l'année 2016**

Le Préfet de Loir-et-Cher,

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;

VU la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014346-0004 du 12 décembre 2014 fixant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2015 ;

VU le procès-verbal d'instruction établi le 18 décembre 2015 .

VU l'arrêté du 4 septembre 2015 donnant délégation de signature à M. Laurent VIGNAUD, directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques ;

VU les demandes présentées par :

- le quotidien : « la Nouvelle République du Centre-Ouest »
- les hebdomadaires : « La Nouvelle République - dimanche »
« La Renaissance du Loir & Cher »
« Horizons Loir-et-Cher »
« L'Echo de Vibraye »

CONSIDERANT que les publications précitées répondent aux critères fixés par les textes ;

Sur la proposition de madame la Secrétaire générale de la préfecture,

A R R Ê T E

Article 1er : La liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales, dans le département du Loir-et-Cher, est établie comme suit pour l'année 2016 :

pour l'ensemble du département

➤ *quotidien*

- **LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre-OUEST**
1, place Jean Jaurès - B.P. 119 - 41004 BLOIS CEDEX
Tél. : 02.54.57.29.29

➤ *hebdomadaires*

- **LA RENAISSANCE DU LOIR & CHER**
3 rue d'Artois – B.P. 124 – 41005 BLOIS CEDEX
Tél. : 02.54.78.12.44
- **HORIZONS-EDITION DU LOIR-ET-CHER**
6 rue Francis Vovelle – CS 60195 - 28008 CHARTRES CEDEX
Tél. : 02.54.78.59.35
- **LA NOUVELLE REPUBLIQUE-DIMANCHE**
1, place Jean Jaurès - B.P. 119 - 41004 BLOIS CEDEX
Tél. : 02.54.57.29.29

pour l'arrondissement de VENDÔME uniquement

➤ *hebdomadaire*

- **L' ECHO de VIBRAYE**
10 avenue de la Gare – 72320 VIBRAYE
Tél : 02.43.93.62.15

Article 2 : Madame la Secrétaire générale de la préfecture, Madame le Sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à monsieur le Procureur général près la Cour d'appel d'Orléans, à monsieur le Président du Tribunal de grande instance de Blois, à monsieur le Président de la Chambre des notaires ainsi qu'aux directeurs des journaux intéressés.

Blois, le **21 DEC. 2015**


Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,
Laurent VIGNAUD